

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL****DU 15 juin 2021**

A 20 h 00, la Présidente, Madame Anja SKRIVERVIK, ouvre la séance. Elle remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

**1. APPEL**

34 membres sont présents sur 69, 12 sont excusés.

**2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal est adopté tel quel, à l'unanimité.

**3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

Mesdames AUBERT Camille, BORRUAT Viviane, DECRAUSAZ Jessica et Messieurs AUBERT Gautier, CLEMENT Christophe, BERLENDIS Egilio et GIANESE Roland prêtent serment devant l'assemblée.

**4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2021 SUR LA GESTION ET LES COMPTES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2020 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET, syndic, prend la parole ; il donne toutes les précisions sur les comptes de l'exercice 2020 en énumérant les points des dépenses et des revenus. En conclusion les comptes présentent un excédent des produits de CHF 15'685.81.

Lecture du rapport par Monsieur CLEMENT Sacha, rapporteur de la commission de gestion.

Comme il n'y a pas d'intervention l'assemblée est invitée à voter.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 approuve les comptes de la commune de Champvent pour l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés avec un excédent de produits de CHF 15'685.81.

Article 2 accepte d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de Gestion

Le Préavis Municipal n° 1/2021 est approuvé tel que présenté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat.

### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2021 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – DEBAT ET DECISION**

Explications de Monsieur Olivier PONCET, quant aux raisons pour lesquelles le point d'impôt peut être maintenu au taux fixe de 70 points pour l'année 2022.

L'impôt sur les gains immobiliers a généré un revenu financier de CHF 87.319.- Cela a permis de pouvoir mettre de l'argent sur le fonds de réserve et également de faire un léger bénéfice sur le dernier exercice comptable.

Monsieur Sébastien RICHARD demande pourquoi il y a eu une telle évolution de l'impôt sur le gain immobilier ces deux dernières années. Réponse de Monsieur Olivier PONCET qui explique cela par la vente de différents immeubles sur le sol communal qui ont engendré des bénéfices et donc un revenu supplémentaire au niveau des impôts pour la commune.

Lecture du rapport par Monsieur CLEMENT Sacha, rapporteur de la commission de gestion.

La Présidente invite l'assemblée à voter le préavis municipal n° 2/2021 tel que présenté par la Municipalité.

## LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que présenté, conformément au projet annexé au présent préavis, moins 1 opposition.

Le Préavis Municipal n° 2/2021 est approuvé tel que présenté moins 1 opposition. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

### **6. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2021 CONCERNANT LA REVISION DES STATUTS DU SDIS NORD VAUDOIS- RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC- DEBAT ET DECISION**

Monsieur Nicolas PERRET prend la parole et explique les points importants concernant la modification des statuts du SDIS Nord Vaudois.

- ✓ Le premier point concerne les jeunes sapeurs, Actuellement, il y a deux associations de jeunes sapeurs : Treycovagnes et Yvonand. Si un jeune d'une autre commune souhaite intégrer les jeunes sapeurs, il ne peut pas le faire n'étant pas domicilié sur une des 2 communes susmentionnées. C'est très dommageable pour le SDIS, sachant que les jeunes sapeurs deviennent souvent les futurs pompiers de la région. Une modification des statuts a donc été actée.
- ✓ Le deuxième point concerne la Police du feu qui bénéficierait de personnel formé pour faire les contrôles demandés. Les coûts de ces interventions seraient également directement facturés aux communes demandeuses et non plus pris en charge par le pot commun.
- ✓ Le troisième point concerne la composition et la Présidence du CODIR. Jusqu'à maintenant, Yverdon avait de fait la majorité avec 4 membres, deux places étaient occupées par des représentants de Grandson et d'Yvonand et la dernière par un représentant des petites communes. Yverdon souhaite abandonner la majorité. La nouvelle répartition serait donc trois sièges pour Yverdon, un pour Yvonand, 1 pour Grandson ou Concise et deux pour les autres communes. Le Conseil intercommunal aura également la liberté de choisir son Président et cela ne sera plus nécessairement quelqu'un d'Yverdon.
- ✓ Le dernier point et le plus délicat concerne les 10.- supplémentaires qu'Yverdon paie (CHF 290'000.-), en lien avec ses sièges majoritaires au CODIR. Dorénavant, Yverdon renonçant à un siège, la ville souhaite également renoncer à cette somme versée. Cela implique un report sur tous les habitants de Nord-vaudois de CHF 5.80.-

Madame Sabine GLAUSER demande si les jeunes sapeurs de Champvent vont bien à Treycovagnes. Réponse positive de Monsieur Nicolas PERRET.

Lecture du rapport par Madame Anne-Marie PINARD, rapportrice de la commission de gestion. Ledit rapport propose de refuser les statuts.

Monsieur Etienne MAYOR demande si toutes les communes du Nord-Vaudois doivent approuver le texte pour qu'il soit validé. Réponse positive de Monsieur Nicolas PERRET. Madame Camille AUBERT demande ce qu'il va se passer si une commune n'accepte pas les statuts. Explications données par Monsieur Nicolas PERRET qui indique que l'ouvrage repartira sur le métier au niveau du SDIS.

Monsieur Jean-Francois LEUENBERGER demande l'avis de la Municipalité. Monsieur Nicolas PERRET mentionne que la Municipalité est plutôt défavorable à la révision des statuts. Le dossier a été ficelé et présenté de façon précipitée en fin de législature et une pression a été ressentie de la part d'Yverdon pour rapidement aboutir à une décision.

Monsieur Olivier PONCET précise que la Ville d'Yverdon a souhaité obtenir dès le départ, la majorité en proposant 10.- supplémentaires parce que le SDIS était vraiment une nécessité pour la Ville. Yverdon a également voulu la majorité ayant besoin d'investir pour ses propres besoins de construction en lien avec la défense incendie. La Ville souhaitait donc garder la main. Maintenant que tout est organisé et mis en place à Yverdon, la Ville souhaite renoncer à sa participation financière supplémentaire, même si elle est la plus grande bénéficiaire des prestations du SDIS.

Comme il n'y a plus de questions, la Présidente invite l'assemblée à voter.

### LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

Considérant le préavis Municipal, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Article 1 refuse l'adoption des statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois, conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021 à l'unanimité moins 5 absentions

Article 2 refuse que la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, à l'unanimité moins 5 abstentions.

Le Conseil général suit le rapport de la Commission ad hoc et refuse le Préavis Municipal n° 3/2021 tel que présenté à l'unanimité moins 5 abstentions.

## **7. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2021 CONCERNANT LES INDEMNITES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION - DEBAT ET DECISION**

Monsieur Olivier PONCET propose de passer directement la parole à la Commission de gestion.

Lecture du rapport par Monsieur Sacha CLEMENT rapporteur de la commission de gestion.

Monsieur Etienne MAYOR précise que la demande de travailler sur les rémunérations a eu lieu avant la nouvelle législature afin que les nouveaux membres n'aient pas à travailler sur leur propre salaire.

Comme il n'y a plus de questions, la Présidente invite l'assemblée à voter.

### **LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT**

entendu le rapport de la commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- Article 1 accepte de fixer la rémunération du Syndic à Fr. 8'000 net par an (timbre vacances compris) et la rémunération des municipaux à Fr. 5'500 net par an (timbre vacances compris)
- Article 2 accepte de fixer les heures de vacations à Fr. 35.- brut (timbre vacances compris)
- Article 3 accepte d'accorder une indemnité de remboursement des frais de déplacement et de téléphone à Fr. 1500.- par année
- Article 4 accepte de fixer l'indemnités pour les kilomètres effectués en dehors des communes limitrophes à 60 centimes par kilomètre

Le Conseil général suit le rapport de la Commission et approuve le Préavis Municipal n° 4/2021 tel que présenté à l'unanimité moins deux abstentions.

## **8. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL**

Madame Anja SKRIVERVIK n'a pas de commentaires particuliers.  
Elle remercie chacun pour sa contribution quotidienne au bon fonctionnement de la commune, les membres du Conseil, de la Municipalité et tous les membres de la commune également.

Madame Anja SKRIVERVIK remercie également toutes les commissions ainsi que les scrutateurs qui ont toujours œuvrés avec diligence et beaucoup de

patience pour cette dernière année, malgré la situation rendue compliquée par la pandémie.

## **9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur José LAMBELET détaille en quelques mots les travaux sur le Collège. Les angles de la toiture ont dû être refaits en lien avec de l'usure normale. De gros morceaux de ciment sont tombés sur des véhicules le long du bâtiment et afin d'éviter des accidents plus graves avec des enfants notamment, la commune a décidé de procéder à la réfection des arêtières.

Monsieur Raphael THONEY demande des nouvelles du parcours VTT. Monsieur José LAMBELET précise que le matériel est sur le site et qu'une convocation a eu lieu pour impliquer les jeunes dans la mise en place du parcours.

Monsieur Jean François LEUEBERGER demande des nouvelles de la place de jeu à Essert. Monsieur José LAMBELET précise que la place va être ensemencée prochainement.

---

Monsieur Cyril URFER s'exprime au sujet de l'épuration et précise que tout va bien de ce côté-là. La conduite d'alimentation en eau de la STEP a été refaite. Il s'en réjouit.

Le masque est toujours obligatoire actuellement dans le périmètre des déchetteries.

Quant à la Police des constructions, plusieurs chantiers sont ouverts cette année. Les permis d'habiter ont été mis entre parenthèses en lien avec la période COVID. Dorénavant, les visites à domicile pour délivrer les permis sont à nouveau autorisées.

Le PGA (plan général d'affectation) est terminé. La présentation aura lieu cet automne dans le cadre de la commune. Il sera en consultation à l'ancienne salle du Conseil.

---

Madame Eliane PINARD informe l'assemblée que les années se suivent et se ressemblent. Actuellement, 100 m<sup>3</sup> de chablis ont été bostrychés au bois Bourgeois et au Grand Bois. Ces parcelles ont été traitées. La coupe annoncée par le martelage du dernier Conseil a eu lieu ce printemps. Les grumes de résineux correspondent à 100 m<sup>3</sup> de bois vendus à Frs : 75.- le m<sup>3</sup>.

Les grumes de feuillus (chênes et hêtres) coupés, correspondent à 16 m<sup>3</sup> vendus Frs : 125.- le m<sup>3</sup>.

Le bois énergie des résineux coupés correspond à 70 m<sup>3</sup>, vendus Frs : 39.35 le m<sup>3</sup>.

Le bois énergie des feuillus correspond à 36 m<sup>3</sup> et a été vendu à Frs : 53.- le m<sup>3</sup>. Les soins culturaux vont démarrer. Il y a beaucoup de travail prévu pour ces



prochains mois (800 arbres vont être traités). Il y a de belles repousses, notamment près du Gros Chêne.

Le groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf a adhéré à la Fédération du triage du 8ème arrondissement (de Novalles jusqu'à Bavois et Yvonand). Monsieur Philippe GRAF (inspecteur forestier) est le responsable dudit 8ème arrondissement.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUISOT, garde forestier depuis 30 ans, a demandé son droit à la retraite anticipée pour l'année prochaine. Le poste sera mis au concours au printemps 2022.

Au niveau des routes, les travaux de la Grand-Rue sont terminés. Le trottoir fait son office de façon optimale. Les diverses ouvertures actuelles sur la commune seront bientôt comblées. Le bitume à l'entrée du village sera refait au début de l'été. La route sera fermée un samedi entier. La date sera communiquée par voie de presse et affichée au pilier public.

Concernant les écoles, le printemps a été tranquille malgré les conditions sanitaires. Le local de stockage du matériel dans la grande salle, utilisée comme salle de gym pour les 1 à 4P a été réorganisé afin que le matériel soit plus accessible.

Pour l'UAPE, les inscriptions vont partir cette semaine. Concernant les enregistrements, 79 enfants sont annoncés pour la prochaine rentrée scolaire (2021-2022), dont 37 à Champvent, 1 élève à Fontenay, 24 élèves à Chamblon (3 à 5P), 17 élèves à Cheminet (7 à 8P)

Pour les domaines, des travaux de curage de drains ont été faits notamment vers les Russilles . Le Bey a également été nettoyé.

Monsieur Jean-Louis DUCRET explique, tenant compte de sa longue expérience qu'il est important de couper le bois tout de suite lorsqu'il y a pénurie.

Monsieur Olivier CHAUTEMS demande les raisons pour lesquelles un « stop » a été installé au bas de la rue de la forge.

Madame Eliane PINARD explique qu'il s'agit de normes en lien avec la largeur de la route. Celle-ci est devenue trop étroite pour une priorité de droite à cause de la création du trottoir. Cette modification a été décidée par le voyer afin de mettre en sécurité les enfants qui descendent le village en utilisant le trottoir. Madame Eliane PINARD précise encore qu'il ne s'agit pas d'un choix optionnel mais d'une décision imposée par le Canton

Madame Chloé THOMAS BURGAT demande si la route d'accès à Sylvain and co en gravier va être conservée. Monsieur Cyril URFER explique que cette route va être détruite et rendue à l'agriculture prochainement.

Madame Chloé THOMAS BURGAT précise que la nouvelle route pour accéder à Essert nécessite de faire une manœuvre et ce n'est pas aisé. Monsieur Cyril URFER indique que là-aussi, la commune a dû faire face à des normes cantonales concernant la surface d'assolement afin d'aménager cette zone.

Monsieur Jean-Max BAER demande où en est la signalisation des chemins de forêts. Madame Eliane PINARD explique que le dossier est au Canton pour

validation. Cet automne les travaux de pose devraient avoir lieu.

Monsieur Egilio BERLENDIS demande si le radar est présent uniquement à des fins pédagogiques ou si cela est également à des fins de statistiques.

Réponse de Madame Eliane PINARD qui indique que celui posé à la Rue du Soleil est uniquement pédagogique.

Madame Sabine GLAUSER demande si le radar est vraiment bien réglé. Elle a constaté des différences notoires avec d'autres mesures. Madame Eliane PINARD prend note et précise que ce radar est uniquement pédagogique et ne génère pas d'amende. Madame Anja SKRIVERVIK précise à son tour qu'il indique une vitesse plus élevée que la vitesse au compteur.

---

Monsieur Nicolas PERRET donne des précisions quant à ses dicastères.

Le réservoir de la montagne est terminé. Il a été mis en fonction le 3 mars 2021 après presque deux ans de travaux. Il bénéficie de deux cuves de 400m<sup>3</sup> et d'une station d'ultra filtration.

Sur le puit des Prés doux des essais de pompage ont eu lieu pendant 29 jours avec un débit de 2400 l par minute. Cela représente 100'224 m<sup>3</sup> en tout.

Il a fallu envisager des solutions pour trouver ou envoyer l'eau, le trop-plein du réservoir ne suffisant pas. L'eau a donc été directement envoyée dans la Baumine. Pendant cette période, c'est le réservoir de la montagne qui a alimenté le village de Champvent. Le résultat est tout à fait positif et cela a permis de définir les zones de protection notamment. Cela a également permis de tester les capacités du puits en cas de sécheresse.

L' AIVB a aussi pu travailler en synergie avec la Romande énergie pour changer les conduites d'alimentation du réservoir de Vuiteboeuf.

La séance annuelle de la Protection Civile a eu lieu à Vallorbe. Il a été question de l'intervention des hommes de la PC durant la période COVID. Actuellement ils s'occupent de vacciner la population dans le canton de Vaud.

---

Monsieur Olivier PONCET, syndic, explique à l'assemblée le projet de la future grande salle.

Ont participé au groupe de travail : Mesdames Eliane Pinard-Baumgartner, et Jessica Decrausaz, et Messieurs Sacha Clément, Etienne Mayor, Bernard Ruppanner, Jacky Schläfli, Gilles Warpelin, Jean-Louis Ducret, Cyril Urfer et Olivier Poncet.

Les trois buts principaux des séances du groupe de travail ont été :

- ✓ Identifier les besoins des sociétés locales
- ✓ Inventorier les bâtiments existants et évaluer leur potentiel dans l'avenir
- ✓ Délimiter la zone d'impact du projet

Les sociétés locales approchées sont :

- Jeunesse de Champvent



- FC Champvent
- TEAM VTT XC Champvent
- Fanfare – école de musique
- Théâtre
- Quilles
- Couture
- Paysannes vaudoises

L'utilisation de la grande salle actuelle est constituée par :

- Football, VTT, Théâtre (mi-novembre à début mars, tous les soirs et samedi matin)
- Bal de jeunesse et nouvel an
- Vente de la société de couture
- Football (2 repas de soutien en mai et octobre)
- VTT repas de soutien
- Musique repas concert
- Ecole de musique - concours

Les besoins globaux identifiés pour la commune sont :

- Une salle polyvalente d'une surface VD2 (16/26 m environ)
- Un local buvette pour des séances du conseil ou une location indépendante de la salle
- Une cuisine
- Un local de musique
- Des locaux pour les sociétés
- Des vestiaires
- Une buvette pour le football
- Un endroit pour la déchèterie
- La déchèterie doit rester sur le même site pour être accessible par tous, à pied ou en voiture.
- Le bus doit pouvoir tourner sur le site
- Des places de parc

Le rapport du groupe de travail met l'accent sur les points suivants :

- ➔ La grande salle actuelle arrive en bout de course (espace, isolation, bruit, toit...). Son état exige de gros investissements.
- ➔ Le groupe de travail s'est penché sur ce que pourrait être un projet de
- ➔ Les locaux existants ont été recensés.
- ➔ Entre les locaux existants et le projet de grande salle, la commune pourrait répondre aux besoins des sociétés locales.
- ➔ Il faudra chercher une solution pratique, écologique (chauffage) et veiller aux coûts.
- ➔ Il est important de prévoir un nouveau bâtiment tout en veillant à l'avenir des locaux existants.
- ➔ Actuellement la salle du bâtiment communal va être nécessaire pour l'administration communale.
- ➔ Le collège reste tel quel tant qu'on peut maintenir les classes à Champvent et la Municipalité s'y emploie.

- Il faudra discuter de l'avenir de la grande salle actuelle : local de voirie, place de parcs, réorganisation de la place du centre du village : différents projets devront être étudiés

Monsieur Sébastien RICHARD demande quelles seront les prochaines étapes. Réponse de Monsieur Olivier PONCET qui indique qu'un crédit d'étude sera demandé cet automne lors du Conseil de décembre. Monsieur Raphaël THONNEY demande que l'on fasse attention au trafic dans le haut du village. Il prend exemple sur les grosses manifestations actuelles et mentionne un trafic intense et beaucoup de voitures parkées de façon sauvage. Il souhaite que cet aspect soit pris en compte dans les réflexions. Réponse de Monsieur Olivier PONCET qui prend note et précise qu'il faudra également tenir compte des bus qui manœuvrent sur la place du Battoir. Tout cela entre dans une réflexion globale pour l'aménagement de l'entrée du village. Le Canton via le voyer sera également consulté.

Monsieur Samuel STUTZ demande si l'emplacement des bennes compactantes est bien pensé et s'il ne faut pas déplacer les bennes de l'autre côté du bâtiment par rapport aux nuisances générées. Réponse de Monsieur Olivier PONCET qui indique que cela est réfléchi dans le cadre du projet global, tenant compte du passage des camions qui emportent les bennes une fois pleines. L'aspect visuel sera également pris en compte.

Monsieur Julien GERBEX demande si la structure de la grande salle peut être faite avec du bois de la commune. Réponse de Madame Eliane PINARD qui mentionne que cela lui tient particulièrement à cœur de valoriser le bois communal et qu'une parcelle d'épicéas a d'ores et déjà été réservée à cet usage.

Monsieur Sacha CLEMENT mentionne que c'est important de pouvoir offrir un bel écrin aux sociétés locales de la commune. Les sociétés sont très actives et méritent d'être soutenues.

Madame Viviane BORRUAT demande si le local de musique pourrait être utilisé par d'autres personnes. Réponse de Monsieur Olivier PONCET répond que pour l'instant, le local est réservé à l'école de musique et à la société de musique puisque ses membres laissent leurs instruments à l'intérieur. Monsieur Olivier PONCET précise encore que si un privé souhaite utiliser le local, il faut s'adresser directement à ladite société.

Monsieur Olivier PONCET termine en félicitant toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune durant cette nouvelle année. Il remercie également la commission de gestion qui a eu beaucoup de travail ce printemps, ainsi que l'entier du Bureau Communal.

## 10. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Madame Viviane BORRUAT, enseignante et musicienne, présente son projet de festival de musique. Elle est à disposition après la séance pour en discuter et partager les envies des uns et des autres.

Monsieur Sébastien RICHARD rappelle la date de la projection en plein air, le 3 juillet. Il remercie les sociétés locales pour leurs coups de main. Il précise également être encore à la recherche de bénévoles pour cet événement.

Madame Chloé THOMAS BURGAT demande s'il faut s'inscrire. Monsieur Sébastien RICHARD précise que dorénavant les manifestations sont ouvertes à 300 personnes pour les manifestations en plein air. Un comptage aura lieu à l'entrée et à la sortie du site et si le seuil de 300 visiteurs est atteint, les suivants devront patienter.

Monsieur Gautier AUBERT demande si cela est envisageable d'installer sur la place de jeux d'Essert une balançoire pour bébé. Monsieur José LAMBELET prend la parole et mentionne que cela va être étudié.

Madame Jessica DECRAUSAZ explique son projet d'école à la ferme. En août 2017 elle a ouvert une ferme pédagogique : Au fil du vent. Elle reçoit 4 à 5 classes primaires par semaine pour sensibiliser les enfants, et développer des sujets en lien avec l'agriculture et la nature. Il y a 8 thèmes à choix : le potager, le verger, les cultures, la vigne, l'étable, ....

Cette expérience a beaucoup de succès. Cela permet de reconnecter les enfants avec leur environnement. Madame Jessica DECRAUSAZ est salariée par le Canton et les frais de matériel sont également pris en charge.

Le reste est offert par l'exploitation elle-même : la salle mise à disposition pour se réchauffer et cuisiner, les produits utilisés.

Des courses d'écoles des Grillons passent également régulièrement.

Madame Jessica DECRAUSAZ mentionne aussi la réfection du mur en pierres sèches en bas de la charrière avec l'aide de différentes donations.

Monsieur Olivier PONCET reprend la parole. Il remercie le travail effectué par Monsieur Nicolas PERRET qui termine aujourd'hui son mandat après 3 législatures. Il a toujours été présent, jovial et ouvert à la discussion. Au nom de tous les membres de la commune, il lui remet un présent et le remercie chaleureusement. Monsieur Nicolas PERRET résume ses 15 ans magnifiques passés au sein de la commune d'Essert puis de Champvent. Il remercie Madame Anja SKRIVERVIK pour l'excellente collaboration de ces nombreuses années, et remercie également tous les membres du bureau communal qui ont toujours été disponibles et bienveillants. Monsieur Nicolas PERRET est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.

Madame Anja SKIVERVIK remercie Monsieur Alain KORF qui a également œuvré de nombreuses années pour la commune de Villars puis de Champvent. Monsieur Alain KORF a toujours fait preuve de beaucoup d'engagement, de disponibilités et de rigueur dans son soutien à la commune. Il est à son tour applaudi par l'Assemblée.

Une verrée est organisée dans la grande salle dans le respect des mesures sanitaires.

La Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 22.14

La Présidente :  Anja Skrivervik



La Secrétaire :  Stéphanie Gavin